

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 septembre 2020

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3301)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 204

présenté par
M. Brindeau

ARTICLE 4

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« , au moment approprié, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer cette expression de "moment approprié" qui apparaît beaucoup trop floue et inadaptée.